

REGLEMENT DU JEU «Challenge SlowMotion Stéphane Couchoud»

Article 1 : Société organisatrice :

L'auto entreprise Stéphane Couchoud Visuals organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat du 25/04/2018 18h au 16/05/2018 20h, s'intitulant « Challenge SlowMotion Stéphane Couchoud ».

Article 2 - Eligibilité

La participation au Jeu «Challenge SlowMotion Stéphane Couchoud » est ouverte à toutes les personnes âgées de plus de 18 ans et résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

Article 3 – Durée du Jeu

Le Jeu «Challenge SlowMotion Stéphane Couchoud » annoncé sur <https://www.youtube.com/user/Ze2Frenchies> se déroule du mercredi 25 avril 18h au mercredi 16 mai 20h. Toute "Participation" parvenue après la date limite de participation sera considérée comme nulle.

Article 4 - Comment participer ?

Les participant doivent créer une vidéo de 2 minutes maximum sur le thème "SlowMotion", la télécharger sur leur compte Youtube, écrire dans la description "Participation au Challenge SlowMotion Stéphane Couchoud" et ajouter le tag #CHALLENGECOUCHOUD.

Le moyen de tournage reste libre : Téléphone portable, caméra, appareil photo, de quelque marque que ce soit.

Article 5 - Limite de participations :

Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois pendant toute la durée du jeu.

Article 6 – Les gagnants :

Vous avez jusqu'au 16 mai maximum pour participer et tenter de remporter un Sony Alpha 6300 + optique 16-50 d'une valeur approximative de 1000 euros TTC.

Stéphane Couchoud sélectionnera sa vidéo favorite en fonction de trois critères :

leur réalisation technique, leur originalité et le respect du thème « SlowMotion ». Le gagnant sera annoncé le 23 mai à 18h en live sur la chaîne

<https://www.youtube.com/user/Ze2Frenchies> et sera contacté par courrier électronique ou par téléphone dans les 7 jours suivant la clôture du Jeu. Aucun message ne sera adressé aux autres participants.

Le gain sera attribué nominativement au gagnant désigné et envoyé par voie postale.

Le prix ne pourra être échangé, cédé ou remboursé. Aucune compensation financière de quelque type que ce soit ne sera octroyée.

Stéphane Couchoud Visuals se réserve la possibilité de remplacer le lot par un gain d'une valeur au moins équivalente en cas d'indisponibilité ou pour quelque raison que ce soit.

Toute "Participation" incomplète ou parvenue après la date limite de participation sera considérée comme nulle.

Toute tentative de fraude entraînera l'annulation de la participation sans que la société organisatrice n'ait à en justifier.

Article 7 - Données à caractère personnel :

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978, applicable en France, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression de vos données personnelles, en vous adressant à Stéphane Couchoud Visuals.

Les données personnelles communiquées par les participants seront utilisées uniquement dans le cadre de ce jeu par Stéphane Couchoud et ne seront pas conservées par la suite, sauf accord expresse du participant signalé sur le bulletin de participation.

Article 8 : Règlement du concours

Les participants peuvent obtenir une copie du présent règlement sur simple demande écrite à Stéphane Couchoud Visuals.

La société organisatrice se réserve le droit, en cas de nécessité, de modifier, proroger ou annuler le jeu sans préavis, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

En participant à ce Jeu, vous avez bien pris connaissance des règles du concours, vous les avez comprises et vous les acceptez.

Article 9 – Informations générales

La promotion n'est pas associée à, ou gérée ou sponsorisée par Youtube.

Youtube ne peut être considéré comme responsable en cas de problème lors de ce Jeu.

Le participant fournit des informations à l'organisateur du concours Stéphane Couchoud et non à Youtube.

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs sur les vidéos postées et autorisent formellement la publication de leur vidéo sur le réseau social Youtube.